



*3ième Session de la Réunion des Parties Contractantes à l'Accord sur la conservation des oiseaux
d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)
23 – 27 Octobre 2005, Dakar, Sénégal*

PROPOSITIONS DE PRIORITÉS INTERNATIONALES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AEWA POUR
2006-2008

INTRODUCTION

1. La liste ci-après d'activités prioritaires a été dressée pour aider les Parties contractantes, les donateurs et autres intéressés à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie durant la période 2006-2008.
2. Lors de la première session de la Réunion des Parties à l'Accord (MOP), qui s'est déroulée du 6 au 9 novembre 1999 au Cap (Afrique du Sud), les Priorités internationales de mise en œuvre 2000-2004 (IIP 2000-2004) ont été adoptées (Résolution 1.4). Les IIP mises à jour pour 2003-2007 ont été adoptées (Résolution 2.4) lors de la deuxième session de la Réunion des Parties (MOP2) à Bonn, en septembre 2002. La présente proposition de Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008 est une liste révisée et mise à jour des activités des IPP 2003-2007.

LES PRIORITÉS DE MISE EN ŒUVRE 2003-2007 EN TANT QUE BASE

3. Le stade d'application actuel des Priorités de mise en œuvre pour la période 2003-2007 est présenté dans un document séparé (AEWA/MOP 3.10), l'accent étant mis sur les activités entreprises ou en cours dans le cadre de l'AEWA (davantage d'activités peuvent avoir été entreprises par des pays ou des organismes dans un contexte différent). Le document MOP 3.10 montre que, bien que des progrès considérables aient été accomplis, de nombreuses priorités n'ont toujours pas été mises en œuvre, essentiellement en raison du manque de crédits. Celles qui ont déjà été mises en œuvre, ou qui le sont actuellement, ne réapparaissent pas dans la présente liste des Priorités 2006-2008.

CONSULTATION

4. Le Secrétariat de l'AEWA a tenu de vastes consultations afin d'identifier les changements et ajouts nécessaires à la liste existante des Priorités de mise en œuvre. La liste actualisée des activités est basée sur des consultations intensives avec les États de l'aire de répartition, les ONG, les instituts de recherche et les consultants. Trois États de l'aire de répartition, deux ONG, un institut de recherche et deux consultants ont envoyé des observations et des propositions. Certaines d'entre elles se sont toutefois avérées sans rapport avec les IIP car reflétant uniquement des activités prioritaires au niveau national. Bien que de nombreuses activités figurant sur la liste établie en 1999 et mise à jour en 2002 aient été menées à bien, celles qui ne l'ont pas été restent toujours valables. La présente liste de priorités a été examinée et approuvée pour soumission à la MOP3 par le Comité technique et le Comité permanent.

NATURE DES CHANGEMENTS PROPOSÉS

5. Le réseau externe de consultation a fait quelques suggestions visant à modifier les priorités existantes et a en outre proposé plusieurs activités prioritaires supplémentaires. Cette liste initiale de projets supplémentaires a été examinée par le Comité technique lors de sa 6^{ème} session et a été réduite, tandis qu'un certain nombre de propositions était légèrement modifié aux fins d'élargir leur portée (par ex. les cours de formation sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs). Les priorités supplémentaires proposées restantes sont présentées en **Gras** et en *Italique* pour discussion. Le Comité technique a également introduit plusieurs autres modifications : les termes de certaines des priorités précédentes demeurant dans le document, notamment celles qui sont des financements de contrepartie pour le projet FEM, ont été renforcés afin de mieux refléter leur stade actuel d'application. Deux des priorités précédentes (Lignes directrices relatives à la télémétrie par satellite et à la télémétrie appliquée aux oiseaux d'eau) ont été regroupées dans une priorité.

ORDRE DES PRIORITÉS ET PRÉSENTATION

6. Comme dans les versions précédentes, les priorités figurant dans le présent document suivent l'ordre des rubriques du Plan d'action de l'Accord. Le ou les chiffre(s) figurant entre parenthèses après le titre de chaque priorité renvoie(nt) au(x) paragraphe(s) afférent(s) du Plan d'action de l'Accord. L'ordre de présentation ne reflète en aucun cas l'ordre des priorités.
7. Pour chacune des priorités, un budget et un calendrier approximatifs sont présentés à titre indicatif, ainsi que les types d'activités prévus. On notera que les budgets sont uniquement indicatifs. Des propositions de projets accompagnées de budgets détaillés seront exigées pour chaque priorité à un stade ultérieur et ce sont elles qui serviront de base lors des demandes de fonds définitives.

DISCUSSION

8. Au cours de la 3^{ème} session de la Réunion des Parties à l'Accord, les Parties devront examiner les priorités et en établir une liste. Le présent document servira de base de discussion.
9. Les priorités ci-après sont uniquement celles nécessitant une coopération internationale et ne prétendent nullement refléter des priorités nationales de mise en œuvre, qui doivent être déterminées par chaque Partie contractante et peuvent comporter davantage d'activités de conservation sur le terrain. Un certain nombre de propositions ont souligné l'importance de ce type d'activités. Cinq types de coopération internationale permettront de faire face à ces priorités :
 - (a) L'échange / le transfert d'informations
 - (b) La recherche, les études et la surveillance
 - (c) L'échange / le transfert des compétences
 - (d) Le soutien financier
 - (e) La préparation et la mise en oeuvre de Plans d'action au niveau transfrontalier

PRIORITÉS INTERNATIONALES DE MISE EN OEUVRE POUR 2006-2008

A. CONSERVATION DES ESPÈCES

1. Mise en œuvre des Plans d'action internationaux par espèce existants (AP 2.2.1, 7.4)

Avant l'entrée en vigueur de l'Accord, un certain nombre de Plans d'action internationaux s'adressant à certaines espèces et relevant du paragraphe 2.2.1 du Plan d'action de l'Accord avaient déjà été développés (par BirdLife international, Wetlands International et l'International Crane Foundation). Ces Plans d'action concernaient les espèces suivantes : *Phalacrocorax pygmeus*, *Pelecanus crispus*, *Botaurus stellaris*, *Anser erythropus*, *Branta ruficollis*, *Marmaronetta angustirostris*, *Polysticta stellerii*, *Grus leucogeranus*, *Fulica cristata*, *Numenius tenuirostris*, *Larus audouinii*, et *Sterna dougallii*. (On notera que plusieurs de ces Plans d'action ne couvrent que la partie européenne de l'aire de répartition des espèces. Une priorité est donc d'étendre ces plans à toute l'aire de répartition de l'Accord (voir point suivant). Plusieurs Plans d'action internationaux par espèce ont en outre été adoptés par la MOP2 et la MOP3 de l'AEWA pour *Vanellus gregarius*, *Glareola nordmanni*, *Gallinago media*, *Oxyura leucocephala*, *Crex crex*, *Aythya nyroca*, *Geronticus eremita*, et *Branta bernicla hrota*. Bon nombre des activités prévues pour ces espèces devront être entreprises et financées à l'échelon local ou national. Toutefois, un budget est nécessaire pour assurer leur coordination et leur promotion à l'échelle internationale, ainsi que pour l'accord de petites subventions en faveur des initiatives locales et nationales.

Budget indicatif : 50 000 euros minimum par espèce et par an (pour la coordination et les subventions)
Durée : Annuelle, en cours
Activités : Coordination, petites subventions, évaluation, établissement des rapports

2. Développement de nouveaux Plans d'action internationaux par espèce (AP 2.2.1, 7.4)

De nouveaux Plans d'action internationaux par espèce devront être développés pour les populations figurant dans la catégorie 1 de la colonne A du Tableau 1 du Plan d'action de l'Accord à titre prioritaire, et pour les espèces marquées d'une astérisque dans la colonne A du Tableau 1. La production et le format des Plans d'action devront suivre les recommandations des Lignes directrices de conservation afférentes. La mise en œuvre des nouveaux Plans d'action devra commencer, pour chaque espèce, dès que ces Plans seront prêts. Compte tenu du grand nombre de Plans d'action à préparer, il est vivement recommandé de se concentrer de toute urgence sur les espèces globalement menacées. Il est en outre recommandé que les États de l'aire de répartition acceptent de prendre eux-mêmes l'initiative de l'élaboration des différents Plans d'action par espèce (à titre de contribution en nature à l'Accord), en étroite coopération avec les autres États de l'aire de répartition pour chacune des espèces concernées (coordination du développement du Plan, y compris ateliers, rédaction de l'avant-projet, consultation et publication de chaque Plan). Avant leur approbation finale, les Plans devront être soumis au Comité technique sous forme d'avant-projets afin d'assurer leur harmonisation et le contrôle de la qualité.

Budget indicatif : 40 000 euros par espèce pour la préparation des Plans d'action
Durée : 12 mois par Plan
Activités : Coordination, atelier, planification, publication

B. CONSERVATION DE L'HABITAT

3. Identification de tous les sites d'importance internationale pour les espèces visées par l'AEWA (AP 3.1.2, 7.4)

Il est vital pour la conservation de toute espèce migratrice de bien comprendre le réseau des sites qui sont indispensables au maintien de leurs populations tout au long de l'année. De nombreuses informations ont déjà été recueillies sur les sites cruciaux pour les oiseaux migrateurs (c'est-à-dire les sites d'importance internationale pour les oiseaux d'eau, remplissant les critères de la Convention de Ramsar et les Important Bird Areas). Ces informations ont été largement recueillies dans le cadre du Recensement international des oiseaux d'eau effectué par Wetlands International, mais aussi par BirdLife International, dans le cadre du programme ZICO, du programme sur les zones d'endémisme pour les oiseaux, des inventaires des zones humides (en particulier le Répertoire des zones humides du Moyen-Orient) et d'enquêtes ponctuelles sur des zones reculées. Il a été proposé de compiler pour chaque espèce, à partir de ces diverses sources, une « matrice » des sites clés qui fera apparaître tous les sites connus d'importance internationale pour chacune des espèces visées par l'Accord. Cette matrice sera affichée sur Internet sous forme de base de données à titre d'outil de planification, de conservation et de sensibilisation. La réussite de la présentation des résultats de cette activité dépend de la bonne mise en œuvre de la Priorité numéro 4.

Budget indicatif : 125 000 euros
Durée : 2 ans
Activités : Étude documentaire, recherches, base de données, site Internet

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

4. Création d'un outil interactif présentant des informations sur les sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs (AP 3.1.2, 7.4)

Un très grand nombre de données sont déjà contenues dans les bases de données sur les oiseaux migrateurs (Recensement international des oiseaux d'eau) et les sites dont ils dépendent dans la région de l'AEWA (ZICO, base de données Ramsar). Toutefois, ces données se trouvent chez leurs dépositaires et ne sont pas compatibles pour le moment. Ceci empêche de les utiliser de façon interactive à des fins de conservation de la voie de migration. La création d'un portail sur Internet est donc une priorité. Ce portail devrait permettre de réunir à partir de ces diverses sources, les données relatives aux sites d'importance cruciale pour les oiseaux d'eau migrateurs. Il devrait en outre permettre la soumission interactive de données sur Internet.

Pour améliorer la compatibilité entre les bases de données essentielles, telles que celle du Recensement international des oiseaux d'eau et celles de ZICO, mais aussi celle de la Convention de Ramsar, il faut qu'elles aient les mêmes références géographiques, sous la forme de frontières numérisées. Ces dernières n'existent actuellement que très peu et un travail considérable sera donc nécessaire à leur création, en particulier pour la base de données du Recensement international des oiseaux d'eau. Il s'agit là d'une activité cruciale pour la création de l'outil recherché.

Budget indicatif : 215 000 euros
Durée : 4 ans
Activités : Recueil de données cartographiques fiables, coordination, entrée des données (numérisation des frontières), adaptation des bases de données, création d'un portail, gestion et actualisation des données.

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

5. Identifier les domaines prioritaires pour de futures études (AP 3.1, 7.4)

En se fondant sur les études réalisées au titre de la Priorité internationale de mise en œuvre n° 3 (ci-dessus), une analyse des lacunes devra être effectuée afin d'identifier les sites et régions où les oiseaux d'eau migrateurs bénéficieraient plus particulièrement de nouvelles études. Il faudrait pour ce faire réunir des cartes spécifiques aux espèces et des cartes récapitulatives, en examinant les réseaux de sites et en identifiant les zones peut couvertes de ces réseaux. Il faudrait en outre demander aux experts des espèces concernées et aux correspondants locaux d'ajouter leurs commentaires sur les cartes existantes en vue d'identifier les zones potentiellement importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs, mais pour lesquels on manque de données. Ces études permettraient aussi l'identification des zones importantes pour les espèces dispersées (notamment les échassiers et les anatidés durant leur saison de reproduction), ainsi que des sites très vastes, complexes ou composites. Les résultats de ces études serviront à stimuler la réalisation de travaux de recensement supplémentaires, que ce soit sous la forme de meilleurs recensements nationaux ou sous celle d'expéditions dans les zones reculées, ainsi qu'à identifier les pays susceptibles de tirer les meilleurs bénéfices d'un programme national d'inventaire des zones humides.

Budget indicatif : 50 000 euros

Durée : 2 ans

Activités : Étude documentaire, consultations, recherches, publication, propositions d'études

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

6. Identifier les zones prioritaires pour une meilleure protection (AP 3.2, 7.4)

Sur la base des études entreprises au titre de la Priorité de mise en œuvre n° 3 (ci-dessus), les cartes et la matrice des sites clés seront examinées pour vérifier le degré de protection actuellement offert à chacun des sites par la législation internationale et nationale. Pour ce faire, à l'échelle internationale, on comparera les bases de données relatives aux zones protégées (par exemple la base de données des sites de Ramsar, tenue à jour par Wetlands International), les bases de données NATURA 2000/SPA de la Commission européenne, et la base de données des zones protégées (tenue à jour par le CMSC). À l'échelle nationale, des informations devront aussi être recueillies auprès des correspondants locaux de l'Accord. Les résultats obtenus serviront à déterminer si des mesures de protection adéquates sont en place pour maintenir chaque espèce dans un état de conservation favorable au titre de l'Accord. Des recommandations précises seront faites pour les espèces pour lesquelles le réseau des sites cruciaux aura été jugé insuffisamment protégé. L'étude dressera aussi la liste des sites clés qui sont partagés entre deux ou plusieurs pays, et pour lesquels des mesures de coopération spéciales s'exigent pour une gestion efficace.

Budget indicatif : 70 000 euros

Durée : 2 ans

Activités : Étude documentaire, recherches, publications et recommandations

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

7. Priorités relatives à l'habitat des oiseaux d'eau, en particulier en Afrique et en Asie du Sud-Ouest (AP 3.2, 3.3)

Le Projet de BirdLife International *Plan d'action pour l'habitat des oiseaux en Europe* a grandement contribué à la définition des priorités de conservation de l'habitat pour les oiseaux en Europe. Ce projet doit maintenant être développé plus avant et être axé plus spécifiquement sur les habitats des oiseaux d'eau. Il doit en outre être étendu à l'Afrique et à l'Asie du Sud-Ouest, où les exigences en matière d'habitat sont moins bien connues. Ce projet devrait déboucher sur une série de Plans d'action pour l'habitat, contenant des recommandations prioritaires ainsi que des projets budgétisés pour chaque type d'habitat clé. La priorité devrait être accordée aux habitats gravement menacés et aux habitats importants pour les espèces globalement menacées.

Budget indicatif : 200 000 euros

Durée : 3 ans

Activités : Étude documentaire, recherches, ateliers, publications et propositions de projet

8. Techniques de restauration et de réhabilitation des habitats des oiseaux d'eau, particulièrement en Afrique (AP 3.3)

Dans toute la zone de l'Accord, d'importantes pertes et dégradations d'habitats des oiseaux d'eau ont été constatées. Il existe des techniques relativement bien au point pour restaurer et remettre en état les zones humides dans les régions tempérées. En revanche, ces techniques sont soit peu développées soit peu connues pour les zones humides des régions tropicales. Il est donc proposé de réunir toutes les informations disponibles pour la rédaction de deux manuels (un pour les zones tempérées, un pour les zones tropicales), qui indiqueraient notamment où se procurer les compétences nécessaires. Ces travaux devront être étroitement coordonnés avec les travaux déjà en cours au titre de la Convention de Ramsar. Vu la grande pénurie d'informations sur la restauration des habitats des oiseaux d'eau en région tropicale, un projet spécial de démonstration sera lancé pour mettre en place des mesures de restauration dans un petit nombre de zones humides d'Afrique. Ces manuels seront également utilisés dans le cadre d'activités de formation. Les techniques de restauration seront axées sur des modes de gestion peu coûteux ne nécessitant que peu de moyens techniques.

Budget indicatif : 60 000 euros par manuel

80 000 euros minimum pour chaque projet de démonstration

Durée : 18 mois pour les manuels

Activités : Manuels, projets de démonstration, cours de formation

9. Programme de conservation des sites de perchage pour les oiseaux migrateurs dans la région du Rift Albertine (Afrique de l'Est) (AP 3.2.3, 3.2.4)

La région du Rift Albertine est une voie de migration nord-sud importante pour les oiseaux migrateurs d'Europe se rendant dans leurs aires d'hivernage, au Sud du continent africain. Cette partie de l'Afrique de l'Est compte de grands nombres d'aires importantes pour les oiseaux (IBA), qui font du Rift Albertine un centre mondial de biodiversité. Deux importants facteurs pesant sur l'état de conservation de ces sites sont les densités de population extrêmement fortes et la pauvreté qui sévit dans la région du Rift Albertine et les régions voisines. En raison de la pression humaine, toutes les IBA de la région sont confrontées aux problèmes suivants : empiètement pour implantation des populations, agriculture, élevage et pâturage, braconnage, prélèvements illégaux, feux de broussailles pendant la saison sèche, etc., et tous ces sites se dégradent donc en fait de plus en plus.

Pour surmonter tous les problèmes et menaces susmentionnés, et contribuer à la réduction de la pauvreté dans la région, un programme de conservation axé sur les IBA protégées et non protégées, mené essentiellement auprès des populations locales - y compris les communautés et les autorités locales et traditionnelles - est mené dans les pays respectifs, à savoir le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. L'identification de stratégies et de mécanismes visant à contribuer à l'amélioration des sources de revenus des populations locales et à sauvegarder les qualités de l'écosystème des IBA est prévue, ainsi qu'une collaboration efficace des communautés riveraines nationales avec les autorités régionales de conservation.

Budget indicatif : 712 000 euros, quatre cinquièmes de la somme totale (570 000 euros) provenant de l'AEWA

Durée : 3 ans

Activités : Coordination des collaborateurs, analyses

C. GESTION DES ACTIVITÉS HUMAINES

10. Évaluation des prélèvements d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord (AP 4.1, 5.7)

Les oiseaux d'eau sont largement capturés dans toute la zone de l'Accord à des fins sportives, commerciales et de subsistance (y compris par les populations autochtones), et ont donc de l'importance pour les économies locales. Toutefois, très peu d'informations sont disponibles sur l'ampleur de ces activités, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Ouest, et leur impact sur les populations d'oiseaux d'eau. Les effets des blessures portées aux oiseaux d'eau par les chasseurs demeurent peu connus et pourraient constituer un sujet d'étude intéressant. Par conséquent, il est proposé d'étudier les endroits où ces prélèvements sont effectués, leur ampleur (par espèce), les méthodes utilisées et l'impact des prélèvements d'oiseaux d'eau à travers la zone de l'Accord, en s'attachant tout particulièrement aux régions peu connues. Le projet permettra d'identifier les zones, méthodes ou espèces pour lesquelles les prélèvements ne sont pas durables, rendant une intervention nécessaire, et sous-tendra le développement de programmes de surveillance futurs. Il conviendrait en outre de prendre en compte les captures d'oiseaux d'eau vivants destinés aux collectionneurs et aux zoos.

Budget indicatif : 200 000 euros (à répartir entre 4-5 sous-projets sur base régionale)

Durée : 3 ans

Activité : Études, recherche, enquête, publications

11. Étude de l'utilisation de munitions non toxiques pour la chasse aux oiseaux d'eau (AP 4.1.4)

L'atelier de l'IWRB (aujourd'hui Wetlands International) sur l'empoisonnement des oiseaux d'eau par le plomb (Bruxelles, 1991) a marqué une étape décisive dans les actions menées par la suite pour réduire l'impact de l'empoisonnement des oiseaux d'eau par le plomb. Un atelier international de suivi a été organisé en 2001 en Europe centrale, en étroite coopération avec le Secrétariat de l'AEWA, des organisations internationales de chasse et autres, dans le but d'échanger les informations les plus récentes sur la question. Wetlands International a publié un rapport actualisé sur l'application de l'interdiction de la grenaille de plomb. Il est nécessaire d'organiser un autre atelier en Europe du Sud et il conviendrait de poursuivre la mise à jour des études/rapports entamée par Wetlands International.

Budget indicatif : 50 000 euros (atelier), 50 000 euros par rapport d'étude

Durée : 18 mois (atelier), les rapports d'étude restent toujours à planifier

Activités : Atelier, travaux, 2 rapports d'étude trisannuels

12. Ateliers régionaux sur le prélèvement durable (AP 4.1.1)

Chaque année, des millions d'oiseaux sont prélevés lors de leur migration à travers toute l'aire de l'Accord. Certains d'entre eux appartiennent à des espèces globalement menacées. En plus des captures directes, les oiseaux d'eau migrateurs, notamment, sont menacés d'empoisonnement en raison de la pollution de leurs habitats par la grenaille de plomb. Dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient bordant la Méditerranée - et tout particulièrement le Liban, la Syrie et l'Égypte - la chasse est une importante activité socio-économique et une large proportion d'oiseaux y est abattue ou piégée. Un atelier régional devrait être organisé pour promouvoir des pratiques de chasse plus durables et améliorer la conformité aux accords internationaux et régionaux relatifs à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, ainsi que la gestion de la chasse aux oiseaux, afin de réduire la chasse excessive, systématique et illégale aux oiseaux migrateurs.

Budget indicatif : 30 000 euros par atelier

Durée : 2 ans

Activités : Atelier, travaux

13. Évaluation des impacts socio-économiques de la chasse aux oiseaux d'eau (AP 4.2.2)

La chasse aux oiseaux d'eau à des fins sportives, commerciales et de subsistance a le potentiel de contribuer notablement au développement rural durable dans la zone de l'Accord. Pourtant, les bénéfices socio-économiques de ces types de chasse dans diverses régions, ainsi que la contribution qu'elles pourraient avoir sur la conservation des espèces et des habitats ne sont guère connus. Ce projet viendra compléter la Priorité n° 10 (ci-dessus) et visera à rechercher les bénéfices socio-économiques des différents types de chasse aux oiseaux d'eau dans diverses régions de la zone de l'Accord (par exemple la chasse de subsistance dans les zones arctiques/subarctiques (y compris par les populations autochtones), la chasse touristique ou commerciale en Afrique, la chasse en tant que sport en Europe). Le travail considérable réalisé sur la question en Amérique du Nord, devrait constituer une base utile pour la réalisation de cette étude. Les résultats des études de cas seront présentés au cours d'un atelier et publiés afin de servir de guide aux initiatives futures de développement rural durable.

Budget indicatif : 150 000 euros

Durée : 2,5 ans

Activités : Recherches, enquêtes socio-économiques, atelier, publication

14. Évaluation des oiseaux d'eau en tant qu'animaux nuisibles pour l'agriculture en Afrique (AP 4.3.2, 4.3.3)

De multiples espèces migratrices d'oiseaux d'eau couvertes par l'Accord sont connues pour consommer les cultures ou les stocks commerciaux de poissons (y compris dans les centres de pisciculture). Si en Europe - où les oies, les cormorans et les hérons sont impliqués - la question est relativement bien étudiée, on sait cependant très peu de choses sur la situation en Afrique, où les populations de canards et d'échassiers causent, d'après ce qui est rapporté, des dommages aux récoltes de riz et autres. Ce projet sera entrepris de concert avec la FAO pour étudier l'ampleur de ce problème, les espèces impliquées et les endroits touchés. Il englobera l'examen des connaissances existantes et l'organisation d'un atelier d'experts qui débouchera sur la publication d'une étude et sur des recommandations en vue de l'élaboration de mesures de protection des cultures. La nécessité d'élaborer des Plans d'action spécifiques pour toutes les espèces concernées sera également prise en considération.

Budget indicatif : 100 000 euros

Durée : 2 ans

Activités : Évaluation, atelier, publication

15. Ligne directrice sur la réduction / l'atténuation des effets des développements de l'infrastructure (et des nuisances afférentes) sur les oiseaux d'eau (AP 4.3.5, 4.3.6)

De nombreuses espèces d'oiseaux étant présents sur certains sites dans de grandes concentrations, leur état de conservation peut aisément être menacé ou altéré à certains points de développement de l'infrastructure (construction de routes ou de ponts, usines, terminaux pétroliers, développement de loisirs) ou par les nuisances qui y sont liées. Ce projet permettra d'élaborer de nouvelles Lignes directrices de conservation, en recommandant des mesures pour réduire ou atténuer les effets de ces activités.

Budget indicatif : 25 000 euros
Durée : 12 mois
Activités : Étude, consultation, lignes directrices

D. RECHERCHE ET SURVEILLANCE

16. Études de terrain dans les zones peu connues (AP 5.1)

Il existe encore de nombreuses lacunes quant à l'importance de certaines zones humides, même les plus vastes, pour les oiseaux d'eau migrateurs et à l'utilisation qu'ils en font, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Ouest. Compte tenu du manque de connaissances actuel, ainsi que de l'analyse systématique des lacunes qui doit être entreprise dans le cadre de la Priorité n° 6 (ci-dessus), il est recommandé de débloquer des subventions (et de rendre disponible, si nécessaire, des compétences techniques) afin d'organiser des études ou des expéditions au niveau local, en vue d'évaluer l'importance des zones moins connues. Si de telles études sont effectuées par des équipes d'experts de passage, il conviendrait qu'elles comportent pour une large part la formation (et l'équipement) des experts locaux et que leurs résultats soient publiés. Ces activités seront étroitement liées à celles requises dans le cadre de l'activité prioritaire suivante (17).

Budget indicatif : 15 000 euros par étude (en moyenne)
Durée en cours : En cours
Activités : Enquête sur le terrain, formation, publication

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

17. Recensement international des oiseaux d'eau – enquête spéciale visant à combler les lacunes (AP 5.2, 5.3, 7.4)

Le Recensement international des oiseaux d'eau organisé par Wetlands International et mené dans la plupart des pays de la zone de l'Accord, est le principal outil permettant de surveiller l'état de conservation des populations couvertes par l'AEWA. Il s'appuie sur des enquêtes annuelles réalisées en dehors des périodes de reproduction sur un échantillon de sites, enquêtes qui sont conduites par un vaste réseau de recenseurs, pour la plupart bénévoles. Étant donné que le recensement n'est mené que sur un échantillon de site, il est nécessaire de s'efforcer périodiquement à parvenir à une couverture maximale en réalisant un recensement complet sur le plus grand nombre possible de sites. Ceci permettra de mieux couvrir les espèces et les sites peu connus, d'obtenir un meilleur dénombrement des populations et de calibrer les indices de populations.

Wetlands International a réalisé un projet pilote destiné à établir les priorités et à définir le coût des activités à mener dans le cadre d'un recensement de ce type, visant à combler les lacunes. La planification de ce recensement n'a pas encore été réalisée, celle-ci dépendant de la disponibilité de fonds (substantiels). Cette approche ne s'appliquera pour l'heure que dans l'ouest du Paléarctique et en Asie du Sud-Ouest, puisque les réseaux de dénombrement ne sont pas suffisamment développés en Afrique pour permettre les efforts additionnels requis par ce travail supplémentaire. Dans certains pays, on parviendra à mieux assurer une plus grande couverture grâce aux enquêtes internationales

sur le terrain spécifiées dans le cadre de la Priorité n° 16 (plus haut). Ce projet permettra de renforcer la coordination, ainsi que d'obtenir l'appui, les petites subventions et les supports d'information nécessaires à la réussite de l'opération.

Budget indicatif : 560 000 euros (y compris 6 ateliers régionaux (à 20 000 euros chacun), la planification / coordination (240 000 euros), l'analyse / la rédaction des rapports (200 000 euros)) Plus 20-50 études à 10-15 000 euros chacune.

Durée : 5 ans, y compris la planification et la rédaction des rapports

Activités : Planification, ateliers régionaux, coordination, enquêtes sur le terrain, publication

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

18. Publication d'atlas des voies de migration pour les mouettes, les sternes, les hérons, les ibis, les cigognes et les rallidés (AP 5.4, 7.4)

Un premier atlas sur les voies de migration des Anatidés a été produit en 1996 (et nécessite une réédition) et l'Atlas sur les voies de migration des échassiers est en cours de préparation. Ces initiatives ont été accueillies avec un grand enthousiasme. Elles constituent la base d'une approche de la conservation des espèces par les voies de migration. La conservation d'autres groupes d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs bénéficierait elle aussi de la production d'atlas sur leurs voies de migration. Ce travail peut être accompli soit par groupe d'espèces, soit dans une publication intégrée. L'idéal serait de pouvoir inclure les résultats des récupérations de bagues à ces atlas des populations de la voie de migration.

Budget indicatif : Ce budget est en fonction du nombre des espèces dans les groupes d'espèces est de 250 000 euros (si l'on ne tient pas compte de l'intégration des données de récupération des bagues) par atlas d'un groupe d'espèces.

Durée : 3 ans

Activités : Coordination, étude, analyse des données, rédaction et édition, production des graphiques, publication.

19. La récupération des bagues dans les atlas (AP 5.4)

Les opérations de récupération des bagues fournissent la preuve concrète du fait qu'un oiseau donné a voyagé du point à un autre. Comme dans bien des cas, la population de la voie de migration à laquelle appartient l'individu en question est connue, le baguage contribue grandement à la visualisation et à la compréhension du concept et de la définition des populations de la voie de migration. Dresser la carte des récupérations des bagues et en fournir les statistiques contextuelles constitue un précieux complément aux informations de recensement fournies dans les atlas sur la voie de migration. Il serait par conséquent préférable de combiner la publication de ces données. Pour les mouettes, les sternes, les hérons, les ibis, les cigognes, les rallidés (les espèces mentionnées dans la Priorité de mise en œuvre n° 18), l'intégration de ces données dans une publication est encore possible. Pour les Anatidés, une autre solution devra être trouvée. Pour les échassiers, il sera opportun lors de la mise au point définitive de l'Atlas de faire un effort pour inclure ces données dans le travail qui a été déjà accompli.

Budget indicatif : 100 000 euros (destinés à l'inclusion des résultats dans les atlas des voies de migration (voir Priorité n° 18), évitant ainsi une publication indépendante).

Durée : 18 mois

Activités : Coordination, analyse des données, estimation, consultation élargie, présentation graphique, rédaction de l'avant-projet et édition.

20. Coordination des programmes de baguage des oiseaux d'eau, notamment en Afrique (AP 5.4)
Les études sur le baguage ont fortement contribué à la compréhension de la migration des oiseaux d'eau et de leur écologie. En Europe, EURING s'est chargé de la coordination internationale des divers programmes de baguage nationaux. L'organisation n'a pas d'homologue en Afrique ou en Asie du Sud-Ouest. Il est donc proposé d'aider au développement d'un Programme de baguage africain (AFRING) visant à l'étude spécifique des oiseaux d'eau migrateurs. Ce programme sera initialement mis en œuvre dans le cadre d'une étude des oiseaux d'eau migrateurs intra-africains. Ce projet aura des objectifs bien déterminés et un calendrier échelonné sur cinq ans.

Budget indicatif : 50 000 euros par an
Durée : En cours. Les activités d'un an du calendrier de 5 ans ont été réalisées en 2004.
Activités : Coordination, programmes de baguage, estimation, publication

21. Lignes directrices pour l'utilisation et la meilleure application de la localisation par satellite et autres modes de localisation par télémétrie des oiseaux d'eau migrateurs (AP 5.4)

Le développement de la technologie de localisation pour étudier les migrations animales a fait de grands progrès durant ces dernières années et a révolutionné notre compréhension de l'écologie des migrations de certaines espèces. Cette technique a révélé que le recueil de certains types d'informations peut être effectuée de façon beaucoup plus efficace et moins coûteuse qu'avec les programmes traditionnels de baguage. Elle n'a cependant été fructueusement appliquée qu'aux espèces les plus importantes et de nombreuses questions demeurent en ce qui concerne le bien-être des animaux. Le Conseil scientifique de la CMS coordonne l'ensemble du travail réalisé sur ce thème, mais il a été proposé de rédiger des Lignes directrices de conservation exclusivement axées sur l'utilisation des satellites pour suivre le déplacement des oiseaux d'eau migrateurs. Une liste des études de cas montrant les avantages et les inconvénients de cette technique devra également être dressée et une estimation de sa valeur dans l'étude des espèces menacées un peu partout dans le monde devra être réalisée.

La télémétrie par satellite peut être utilisée en complément d'autres méthodes de suivi des déplacements des populations d'oiseaux ainsi que pour acquérir des informations sur l'utilisation par les oiseaux migrateurs des sites se trouvant le long des itinéraires de migrations. Ayant toutes ces connaissances stratégiques en main, une liste des espèces ayant une haute priorité et/ou des populations dont les itinéraires de migration, les zones de reproduction, de transit et/ou d'hivernage sont inconnues ou incertaines, pourrait sous-tendre la réalisation future d'études effectuées grâce à la télémétrie, destinées à répondre aux principales questions liées à la conservation des espèces. La compilation d'un inventaire et de Lignes directrices serait précieuse.

Budget indicatif : 50 000 euros
Durée : 1 an
Activités : Étude documentaire, consultation, lignes directrices sur :
a) les meilleures pratiques d'utilisation de la technologie de localisation par satellite pour l'étude de la migration des oiseaux d'eau et
b) une liste stratégique de ces espèces et des voies de migration où cette technologie semble plus efficace pour améliorer les connaissances des sites clés et des systèmes de migration

22. Actions pour la conservation des oiseaux d'eau vivant en colonies (AP 3.1.2, 3.2, 4.2, 5)

La plupart des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs couvertes par l'Accord nichent en colonies (particulièrement les familles de Pelecanidae, Phalacrocoracidae, Ardeidae, Ciconiidae, Threskiornithidae, Phoenicopteridae, Laridae). Pour plusieurs de ces espèces, il peut s'agir d'un comportement d'adaptation leur permettant d'échapper aux prédateurs et d'exploiter plus efficacement les ressources alimentaires. L'un des résultats de ce comportement est qu'une part très

importante de la population d'une espèce peut nicher dans un seul endroit ou dans un petit nombre d'endroits à la fois. Ceci rend l'espèce particulièrement vulnérable aux changements d'habitat, aux prélèvements (d'œufs, de poussins ou d'adultes), aux nuisances ou aux situations d'urgence dans ces sites. D'un autre côté, les colonies d'oiseaux d'eau offrent d'excellentes chances en matière d'écotourisme, de recherche et de surveillance, et peuvent être relativement facilement protégées.

Afin d'aider les Parties contractantes dans leur tâche, il est recommandé d'entreprendre deux activités : i) (a) la préparation de Lignes directrices de conservation relatives aux actions à entreprendre au niveau national pour les colonies d'oiseaux d'eau (établissement d'un registre des sites, protection, surveillance continue, écotourisme et moyens d'éviter les nuisances, restauration et création de sites de reproduction, etc.), (b) une étude documentaire visant à l'exploration des options, des priorités et des coûts d'une surveillance continue internationale coordonnée des colonies d'oiseaux d'eau durant la saison de reproduction, puisque plusieurs de ces espèces ne sont pas suffisamment couvertes par le Recensement international des oiseaux d'eau, qui est basé sur des études effectuées en dehors de la saison de reproduction.

Budget indicatif : 15 000 euros (étude surveillance continue)

Durée: En cours, les Lignes directrices de conservation ont été sous-traitées en 2005

Activités: Étude, analyse, consultation, publications

23. Causes des changements s'opérant dans les populations d'oiseaux d'eau migrateurs (AP 5.5)

En vue d'une prise en main efficace de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, nous avons besoin d'en savoir davantage sur les menaces majeures et les mécanismes qui sont cause de changements au sein des effectifs des populations. Nombre des Plans d'action par espèce identifient ces menaces et ces mécanismes espèce par espèce. En réunissant les informations provenant de sources de ce genre dans une étude exhaustive des « causes des changements au sein des populations », il deviendra possible de s'attaquer à certaines de ces causes horizontalement, plutôt qu'espèce par espèce.

Budget indicatif : 30 000 euros

Durée : 1 an

Activités : Étude documentaire, consultation, rédaction d'un avant-projet, publication

24. Oiseaux migrateurs et changement climatique

Le changement climatique aura une influence majeure sur les oiseaux d'eau migrateurs par son impact sur les habitats et les systèmes de migration. La compréhension de certaines des questions auxquelles il faudra s'attaquer afin d'élaborer les politiques nécessaires à l'adaptation à ces changements, s'accroît. Bien que la complexité des systèmes de migration des oiseaux d'eau rende impossible de prédire l'intégralité des changements risquant de se produire, la recherche indique déjà les questions qui sembleraient devoir devenir les plus saillantes.

Il est proposé que l'AEWA développe des Lignes directrices de conservation en vue d'une synthèse des meilleures connaissances de ces questions et des réponses pratiques de gestion à apporter. Il est de même proposé que le Plan d'action de l'Accord résume les principales questions qui devront être prises en main par les Parties contractantes. Pour réunir les informations nécessaires, une étude documentaire devra résumer les connaissances des réactions actuelles et futures des oiseaux d'eau migrateurs au changement climatique réel et prévu, et les moyens pratiques d'adaptation.

Ce travail devra compléter une étude initiale entreprise par le Conseil scientifique de la CMS en 2004, relative aux effets du changement climatique sur toutes les espèces migratrices.

Budget indicatif : 75 000 euros

Durée : 1 an

Activités : Étude documentaire, consultation, publication (rapport et avant-projet de Lignes directrices de conservation pour adoption éventuelle lors de la MOP4)

25. Compilation d'informations (sous forme numérique) sur la voie de migration, à utiliser avec les données existantes des comptages d'oiseaux d'eau migrateurs et avec les informations relatives aux sites

Pour les Anatidés, un atlas regroupant les informations disponibles sur les voies de migration a été réalisé. Pour les échassiers, cet atlas est en cours de réalisation. Pour les autres espèces d'oiseaux d'eau migrateurs, ce type d'activités reste encore à entreprendre. Les informations provenant de sources comme celles-ci doivent être stockées dans des bases de données (y compris une représentation SIG des délimitations de la voie de migration), afin d'être utilisées avec les informations relatives aux recensements et aux sites. Ceci impliquera une utilisation experte des bases de données et la consultation de groupes d'experts (groupes de spécialistes). Ceci pourrait en outre engendrer des propositions de projets pour de plus amples recherches visant à combler les lacunes dans les connaissances existantes.

Budget indicatif : 125 000 euros

Durée : 2 ans

Activités : Analyse des bases de données, compilation des informations, étude documentaire, enquête, consultation d'experts, coordination

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

26. Utilisation par les oiseaux d'eau migrateurs de sites dans les zones humides (AP 5.6)

Tout au long de leur cycle annuel, les oiseaux d'eau migrateurs sont tributaires de sites très divers situés dans des zones humides. Étant donné la concentration de très grands nombres d'oiseaux d'eau dans ces sites, ces derniers sont pour eux d'une importance vitale. Nous considérons donc que ces lieux constituent un réseau de sites critiques. Mais le rôle de l'un de ces sites peut-il être repris par un autre site au cas où quelque chose tournerait mal ? Et si un tel changement se produit à l'extrême Nord du « réseau », comment cela affectera-t-il le rôle des sites se trouvant en aval de la voie de migration ? Pour pouvoir évaluer ces risques, nous avons besoin de recueillir davantage de connaissances sur la façon dont les oiseaux utilisent ces sites, en relation avec les paramètres environnementaux, et sur la flexibilité de l'utilisation des sites par des spécimens isolés. Quelles sont les nécessités écologiques de base des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs par rapport à ces sites ? Celles-ci peuvent également varier suivant les étapes du cycle de vie (par exemple reproduction, mue, migration, hivernage, parade). Il conviendrait d'améliorer fortement la compréhension de l'importance des sites pour la survie et la conservation des espèces en étudiant ces facteurs. Il existe un étroit lien avec la Priorité n° 8.

Budget indicatif : 30 000 euros

Durée : 1 an

Activités : Étude documentaire, consultation, publication

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

27. Les oiseaux d'eau migrateurs en tant qu'indicateurs

La façon dont les oiseaux d'eau migrateurs réagissent aux paramètres dans les zones humides et aux environs de ces dernières offre la possibilité de les utiliser comme indicateurs sur l'état de ces zones humides et les pressions qu'elles subissent. Ceci présente un intérêt tout particulier pour les décideurs. En mettant au point de bons indicateurs, on peut faciliter la prise de décisions sur les mesures à prendre (dans le domaine de la conservation de la nature). À l'heure actuelle, nombre des liens de cause à effet entre le nombre des oiseaux d'eau migrateurs et les paramètres relatifs aux zones humides sont mal connus, et il importe d'enrichir ces connaissances.

Budget indicatif : 30 000 euros
Durée : 1 an
Activités : Étude documentaire, consultation, publication

E. ÉDUCATION ET INFORMATION

28 Analyse des besoins en formation pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs (AP 6.1, 6.2)

Le savoir-faire qu'exigent les techniques pratiques de conservation des oiseaux d'eau migrateurs varie considérablement à travers la zone de l'Accord. Partager l'expérience acquise au moyen de matériel et de programmes de formation constitue un aspect important de la coopération internationale pour la mise en œuvre de l'Accord. Il est proposé de procéder à une analyse des besoins en formation (par le biais de questionnaires) par sous-région, ainsi que de compiler les informations relatives aux institutions internationales de formation appropriées et au matériel existant. Le projet devrait être centré sur les sous-régions situées en dehors de l'Europe du Nord-Ouest, où les possibilités de formation sont déjà suffisantes.

Budget indicatif : 30 000 euros (dont environ 50 % sont déjà disponibles)
Durée : 1 an
Activités : Questionnaire, étude, consultation, publication

Étude effectuée au titre du projet FEM PDF-B sur les voies de migration. Analyse ultérieure, élaboration et mise en œuvre des programmes sous-régionaux dans le cadre du projet FEM-AEWA/Ramsar sur les voies de migration qui sera présenté fin 2005.

29. Renforcement de la capacité d'étude et de surveillance des oiseaux d'eau migrateurs (AP 6.2)

Il conviendrait de renforcer la capacité d'étude et de surveillance des oiseaux d'eau migrateurs et des sites qu'ils utilisent grâce à la formation et à la fourniture d'équipements. L'analyse de la couverture géographique et de la qualité du réseau pour le recueil de données sur les oiseaux d'eau et les sites qu'ils utilisent permettra d'identifier les sous-régions de la zone de l'AEWA dans lesquelles la capacité fait défaut ou limite la qualité des données. Selon les besoins de la sous-région concernée, la capacité sera renforcée et des études sur le terrain seront effectuées afin d'améliorer la qualité des données recueillies. Le jumelage est un mécanisme potentiel de mise en œuvre, impliquant que les pays disposant de davantage de capacité « adoptent » ceux dont les moyens sont moins développés. En outre, dans les zones où les conditions économiques empêchent les observateurs d'acheter leur propre équipement optique essentiel, des ressources techniques seront fournies pour aider le réseau de volontaires.

Budget indicatif : Basé sur une mise en œuvre par des experts régionaux, par pays : 32 500 euros durant la première année et 20 000 euros pendant la seconde.
Durée : 5 ans au total, 2-3 ans par pays, selon les besoins
Activités : Travail sur le terrain, formation, fourniture d'équipement (première année)

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

30. Programmes régionaux de formation en Afrique en vue de la mise en œuvre de l'Accord (AP 6.1, 6.2)

Lors de divers forums, la formation a été identifiée comme étant l'un des éléments clés permettant de hâter la mise en œuvre de l'Accord, notamment en Afrique. L'accès à des techniques modernes de planification, d'évaluation et de gestion adaptées aux situations locales aideront considérablement les agences disposant de peu de ressources à utiliser celles-ci le plus efficacement possible. Les programmes régionaux de formation mis sur pied en Afrique de l'Ouest, actuellement organisés par Wetlands International et l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (France), constituent un modèle utile pour l'élaboration de nouveaux programmes. Il est fortement recommandé d'étendre ce type de programmes de formation à travers toute l'Afrique. La rentabilité sera meilleure si les cours se basent sur des groupes de pays voisins et si l'expertise locale peut être utilisée durant la majeure partie de la formation. Les cours devraient s'adresser à des groupes-cibles spécifiques de professionnels et traiter le cas échéant des thèmes suivants : l'introduction générale aux activités de l'Accord, l'identification, l'évaluation et la surveillance des oiseaux d'eau, l'écologie des oiseaux d'eau, la gestion de l'habitat des oiseaux d'eau, la gestion des activités humaines et la sensibilisation du public.

Budget indicatif : 150 000 euros par an, par programme régional
Durée : 5 ans
Activités : Coordination, cours de formation, matériel, suivi

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

31. Guide de terrain pour l'Asie centrale et les pays avoisinants (AP 6.1, 6.2)

Pour renforcer la capacité de surveillance de façon durable, il est indispensable de disposer d'un bon guide d'identification sur le terrain. Pour l'Asie centrale et les zones avoisinantes telles que la Sibérie et les autres États de l'aire de répartition de la voie de migration Asie centrale-Asie méridionale, ce type de guide (dans la langue appropriée (le russe) et ciblé sur les espèces concernées) n'existe pas actuellement. Les connaissances, la capacité et même les illustrations nécessaires à ce type de manuel sont disponibles, et il pourrait voir le jour relativement rapidement si les fonds nécessaires à sa réalisation et à sa publication étaient eux aussi disponibles.

Budget indicatif : 50 000 euros
Durée : 1 an
Activités : Rédaction de texte, publication (en russe)

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

32. Cours de formation sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et la gestion de l'habitat du gibier d'eau (AP 6.1)

Il est proposé d'organiser un cours de formation de deux semaines pour de 10 à 15 représentants des institutions et des organisations de certaines régions (telles que les pays CIS).

Les objectifs généraux du cours sont de fournir aux participants les connaissances et les compétences nécessaires à l'organisation et à la mise en œuvre des mesures de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans les zones de reproduction et de repos, à la gestion de l'habitat du gibier d'eau et à l'utilisation durable du gibier d'eau et de l'habitat (chasse, écotourisme), ainsi

qu'à l'identification et au développement d'approches communes pour la conservation et la restauration des habitats employés par plusieurs sortes de gibier d'eau, à l'identification et au développement d'approches communes pour des activités de gestion des prélèvements de gibier d'eau sur les itinéraires de migration communs, et à l'identification et au développement de matériel et de mécanismes d'information communs visant à la sensibilisation du public à la conservation du gibier d'eau migrateur et à la protection de ses habitats.

Le cours sera organisé pour des groupes régionaux, les besoins de formation et le contexte socioculturel semblant similaire au sein de ces groupes. Les pays CIS, par exemple, diffèrent par leur taille et par leur population, mais dans le sillage de l'effondrement de l'URSS, leur héritage est similaire : leur économie est en transition et ils manquent de fonds pour la conservation de la nature.

Le cours devrait aider au renforcement, chez les participants, des connaissances qui sont nécessaires à la conservation du gibier d'eau migrateur et à la gestion de leurs habitats, à l'établissement d'une coopération plus étroite entre les différents experts des différents pays et institutions, et à l'amélioration de la coopération régionale.

Budget indicatif : 28 000 euros par groupe (en moyenne)

Durée : 1 an

Activités : Cours de formation

33. Publication de manuels de surveillance des oiseaux d'eau (AP 6.2)

Une surveillance efficace des oiseaux d'eau migrateurs est essentielle au bon fonctionnement de l'Accord et il est vital de comparer les données recueillies dans les sites et les régions au fil des ans. Les manuels destinés à aider à la formation des coordinateurs et des recenseurs constitueront un outil important permettant d'améliorer sans cesse les réseaux de surveillance. Les manuels présenteront un intérêt particulier pour les réseaux de recensement relativement récents d'Afrique et d'Asie du Sud-Ouest, mais ils profiteront également aux recenseurs européens. Il sera nécessaire de publier ce(s) manuel(s) en plusieurs langues. Il peut en outre s'avérer nécessaire de disposer de versions adaptées aux situations des différentes régions couvertes par l'Accord. Les premières propositions concernent un manuel pour le Paléarctique occidental et l'Asie du Sud-Ouest, et un manuel pour l'Afrique.

Budget indicatif : 40 000 euros par manuel dans une langue

20 000 euros pour traduction/impression/diffusion dans d'autres langues

Durée : 18 mois

Activités : Rédaction, consultation, publication, distribution gratuite

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

34. Mise en place d'un centre d'échange du matériel de formation de l'Accord (AP 6.2)

Une profusion de matériel de formation important pour la mise en œuvre de l'Accord est déjà disponible dans la zone de l'Accord ainsi que dans d'autres parties du monde. La mise en place d'un centre d'échange sur Internet pour ce genre de matériel aiderait grandement les Parties à répondre aux obligations de l'Accord. Il est suggéré que le Secrétariat de l'Accord passe un contrat avec une organisation internationale appropriée afin de mettre en place ce centre d'échange et de le tenir à jour.

Budget indicatif : 30 000 euros pour mettre en place le centre d'échange

10 000 euros par an pour sa mise à jour

Durée : 5 ans

Activité : Recueil de matériel, développement du site Web, diffusion

35. Ateliers régionaux pour la promotion de l'Accord (AP 6.3)

Afin d'assurer un bon démarrage de l'Accord dans la zone où il est applicable, il conviendrait d'organiser des ateliers de promotion dans certaines sous-régions spécifiques. Les régions prioritaires jusqu'à présent identifiées seraient (dans l'ordre) : i) les républiques d'Asie centrale, ii) les États arabes. Ces ateliers devraient viser à regrouper les décideurs, biologistes, professionnels de la conservation et donateurs appropriés, afin d'améliorer la sensibilisation à l'Accord, de promouvoir l'adhésion, de débattre des priorités régionales, de stimuler la coopération internationale et de développer des initiatives de projets. Là où cela est possible, les ateliers devraient être liés à d'autres activités pertinentes de la CMS ou d'autres conventions/organisations partenaires, afin d'améliorer les synergies et d'optimiser la rentabilité.

Budget indicatif : 50 000 euros par atelier régional
Durée : 1 par an
Activités : Atelier régional et suivi

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.

36. Sensibilisation à l'importance d'un réseau de sites critiques pour les oiseaux d'eau migrateurs

Le réseau de sites critiques qui sera élaboré à titre d'outil interactif et dynamique par l'intermédiaire d'un portail Web sera beaucoup plus efficace et applicable en pratique s'il est publié sous forme de brochure de promotion. Cette dernière s'adresserait à un autre public que le portail Web, par exemple les décideurs - qui n'ont vraisemblablement pas le temps d'accéder à l'information sur Internet - et les habitants de zones où l'accès à Internet est limité. Une brochure que l'on peut feuilleter constituera un moyen efficace de faire connaître le réseau de sites critiques. En outre, il convient de sensibiliser le public en utilisant les informations relatives au réseau de sites critiques pour produire des brochures, des posters et des prospectus, ainsi que pour entreprendre d'autres activités de relations publiques, notamment l'organisation d'une session à la Conférence mondiale de 2004 sur les voies de migration.

Budget indicatif : 100 000 euros
Durée : 1 an
Activités : Édition, mise en page, impression, publication, distribution, coordination, activités de relations publiques

Priorité proposée pour financement complémentaire en tant que composante du Projet intégral du FEM AEWA/ Ramsar relatif aux voies de migration, qui sera soumis en 2005.